

# PROJET DE PARC EOLIEN DES ORMEAUX

## Commune de Sceaux-du-Gâtinais (45)

*Présentation du demandeur et des Capacités techniques et financières*

Rapport d'étude : Présentation du demandeur et des Capacités techniques et Financières

Version : V1

Date : 27/10/2025

Commanditaire : ELICIO

**PIECE**  
**7.3**

### **ETD Brest**

Pôle d'innovation de Mescoat  
29800 LANDERNEAU  
Tél : +33 (0)2 98 30 36 82

### **ETD Amiens**

4 rue de la Poste  
BP 30015  
80160 CONTY  
Tél : +33 (0)3 22 46 99 07

## Table des matières

<b>Rappel réglementaire</b>	<b>3</b>
<b>Présentation du demandeur</b>	<b>3</b>
Présentation de la société	3
Informations administratives	4
La société ELICIO France	4
Le groupe NETHYS	6
<b>Capacités techniques</b>	<b>8</b>
La prospection et le développement des projets éoliens	8
La construction	9
Maintenance	9
<b>Garanties financières</b>	<b>11</b>
<b>Capacités financières prévues pour le projet de parc éolien DES ORMEAUX</b>	<b>14</b>
<b>Conclusion sur les garanties et les capacités techniques et financières</b>	<b>15</b>
<b>AnnexeS</b>	<b>16</b>
Annexe 1 – Kbis ELICIO	16
Annexe 2 – Attestation de garantie financière en vue du démantèlement	18
Annexe 3 – Plan d'affaires prévisionnel	20

## RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article R181-13 du code de l'environnement :

« Dans le cadre d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier d'Autorisation Environnementale est complété par :

- Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;
- Les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution, s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation »

## PRESENTATION DU DEMANDEUR

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

Les activités du **groupe Elicio** comprennent le **développement, la construction, le financement et l'exploitation de parcs éoliens** (terrestre et en mer). Fort de 17 ans d'expérience et de savoir-faire, le groupe a été à l'avant-garde de la transition vers les énergies renouvelables en France et en Belgique. Le groupe Elicio détient actuellement un portefeuille de plus de 601 MW de projets éoliens en opération qui se compose de parcs éoliens en Mer du Nord et de parcs éoliens terrestres répartis dans trois pays (France, Belgique, Serbie). Outre les projets en opération, le groupe dispose d'un portefeuille de projets éoliens en développement de plus de 2 GW sur des marchés existants et nouveaux.

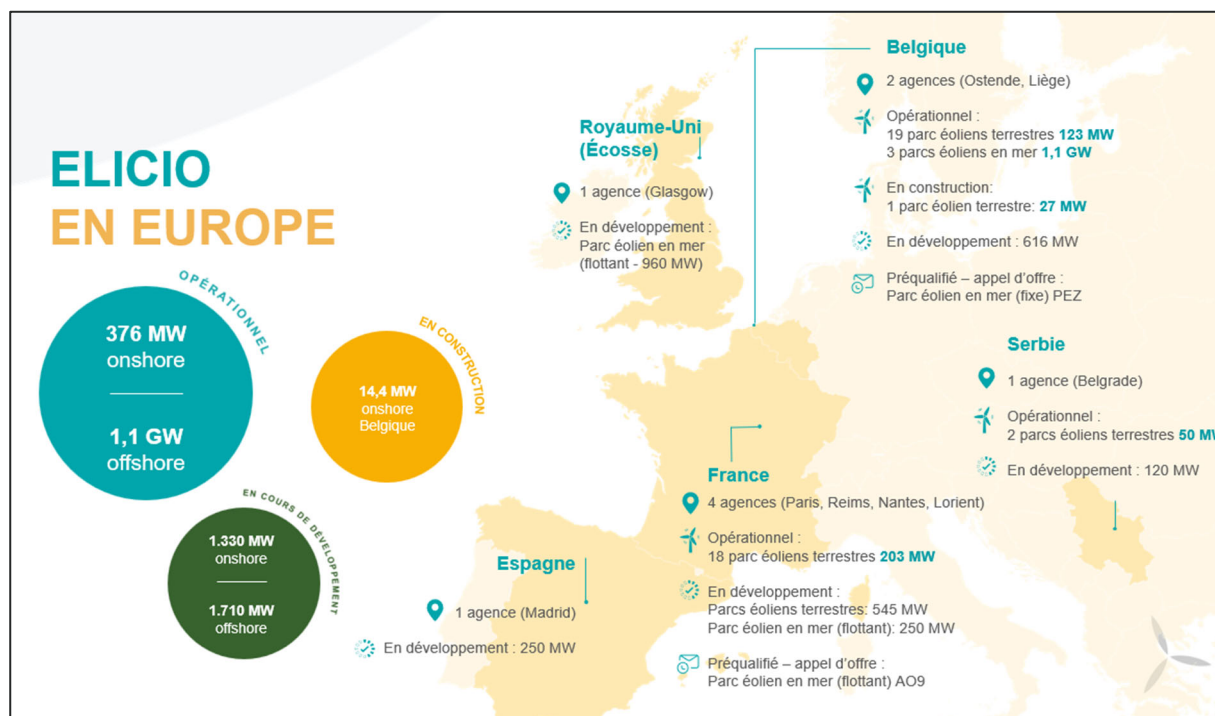


Figure 1 : L'entreprise ELICIO

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les informations administratives du demandeur sont détaillées dans le Tableau 1.

<b>Raison sociale</b>	<b>ELICIO FRANCE</b>
<b>SIRET N°</b>	<b>501 530 299 00202</b>
<b>Forme juridique</b>	Société par actions simplifiée (SAS)
<b>Date d'immatriculation</b>	<b>28/05/2015</b>
<b>Capital</b>	<b>16 180 000 €</b>
<b>Siège social</b>	<b>174 Quai de Jemmapes 75010 Paris</b>
<b>Téléphone</b>	<b>01 85 56 06 90</b>
<b>Nom et Qualité du mandataire</b>	<b>Pieterjan VANOUTRIVE, directeur</b>
<b>Référent dossier et contact</b>	<b>Chloé CAMAIL, Cheffe de projet. 07 78 82 00 76</b>

Tableau 1 : Informations administratives de la société

## LA SOCIETE ELICIO FRANCE

**Elicio France SAS**, dont le siège social est basé à Paris, regroupe l'activité d'énergie renouvelable française du groupe Elicio. Elicio France est détenu, via Elicio S.A. et Nethys S.A., à 100% par l'actionnaire ultime Enodia SCiRL, une holding municipale appartenant à la province belge de Liège et à 74 municipalités belges. Enodia SCiRL est, une entreprise publique créée par des communes, dont la stratégie de portefeuille est basée sur la diversification, sur l'innovation et sur le développement de technologies en lien avec ses secteurs historiques (dont la distribution d'énergie et le développement d'énergies renouvelables).

Elicio collabore avec les plus grands fournisseurs d'énergie en Europe et est animé par une équipe entrepreneurne de presque 100 employés dont 25 salariés en France répartis sur les régions de développement dans le Nord, le Centre, le Sud-Ouest et la Bretagne, tous experts passionnés et innovants dans le domaine des énergies renouvelables.

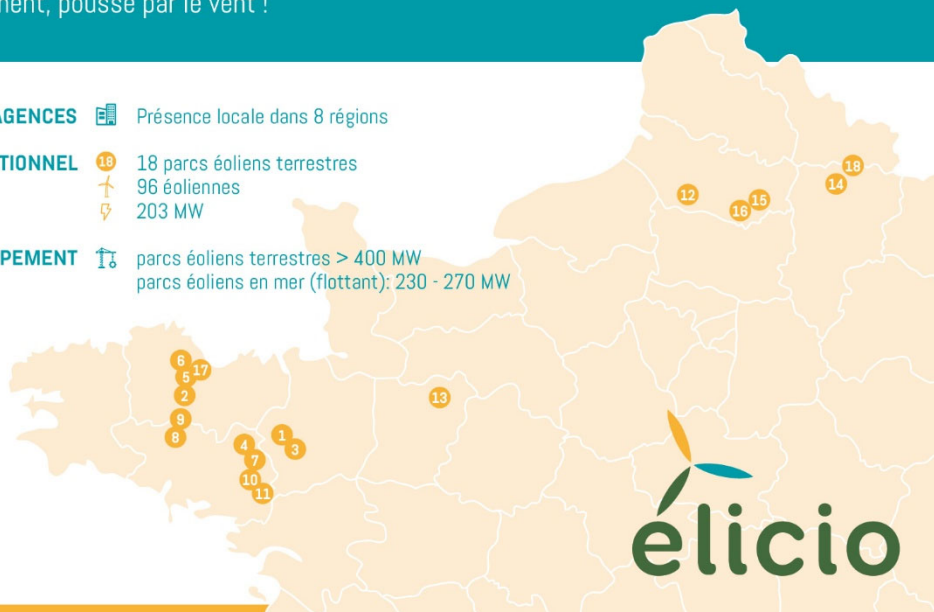
Elicio considère ses collaborateurs et les relations avec ses principaux partenaires (en particulier avec les collectivités et les services de l'Etat) comme ses meilleurs atouts pour assurer sa production d'énergie propre et verte, d'une capacité totale de 611 MW aujourd'hui.

En France, Elicio a construit et exploite 18 parcs éoliens d'une puissance de 203 MW et développe un portefeuille de projets éoliens terrestres de 545 MW.

## Atlas des activités et parcs éoliens Elicio en France

Naturellement, poussé par le vent !

- 4 AGENCES** 🏢 Présence locale dans 8 régions
- OPÉRATIONNEL**
  - 18 parcs éoliens terrestres
  - 96 éoliennes
  - 203 MW
- EN DÉVELOPPEMENT** 🏗️
  - parcs éoliens terrestres > 400 MW
  - parcs éoliens en mer (flottant): 230 - 270 MW



LOCALISATION	MISE EN SERVICE	PUISSANCE EN MW	PARTICIPATION	TOTAL MW
PLÉLAN-LE-GRAND	2008	12,00	65 %	7,80
LANRIVAIN	2009	8,00	100 %	8,00
BEAU SOLEIL	2010	10,00	100 %	10,00
CROIX DES 3 CHESNOTS	2010	8,00	93 %	8,00
PENQUER II	2010	4,00	40 %	1,60
PENQUER I	2010	12,00	100 %	12,00
PIGEON BLANC	2010	12,00	70 %	8,40
LANDIER DU ROHALLET	2011	8,00	100 %	8,00
BOIS DE FOLLEVILLE	2015	6,15	100 %	6,15
LE QUINT	2017	18,00	100 %	18,00
BOIS DE GRISAN	2017	8,00	100 %	8,00
LE HOUSSA	2017	8,00	100 %	8,00
L'OASIS	2018	10,25	100 %	10,25
ARC EN THIÉRACHE	2019	16,00	100 %	16,00
LE HAUT PLATEAU	2021	32,40	100 %	32,40
LES HAUTS DE ST AUBIN	2023	12,00	100%	12,00
GWERGINIOU	2024	8,80	100%	8,80
LES ROYEUX ENERGIES	2024	9,60	100%	9,60
		<b>203,20</b>		<b>193,01</b>

Figures 2 et 3 : Projets en exploitation par Elicio France

Formé par Elicio, producteur international d'énergie éolienne, et BayWa r.e., développeur d'énergies renouvelables et fournisseur de solutions, le Consortium PENNAVEL a été sélectionné pour développer le premier projet éolien flottant commercial au monde, un jalon historique pour la transition énergétique internationale.

Cette désignation est l'aboutissement d'un processus d'appel d'offres compétitif initié en 2021 pour un projet éolien flottant en mer d'une capacité entre 230 et 270 MW, situé au sud de la Bretagne au large de Lorient.

Le projet éolien flottant « Pennavel » sera un pilier du paysage énergétique de la région. Le parc devrait générer environ 30 % de la production actuelle d'énergie renouvelable en Bretagne et alimenter plus de 450 000 habitants chaque année, contribuant ainsi de manière significative à l'approvisionnement énergétique de la région.

Pennavel est le premier projet de parc éolien flottant commercial au monde à bénéficier d'un contrat de complément de rémunération. Son raccordement au réseau sera mis en œuvre par RTE, le gestionnaire du réseau de transport français, maître d'ouvrage de la sous-station en mer et des câbles d'exportation.

Il s'agit du deuxième succès récent dans l'éolien flottant en Europe remporté par Elicio et BayWa r.e., après le projet de parc éolien en mer flottant de Buchan de 960 MW au large de la côte nord-est de l'Écosse, développé avec un troisième partenaire. La désignation en Bretagne Sud renforce la position d'Elicio et de BayWa r.e. dans l'éolien en mer, en tant que leaders de l'éolien en mer flottant.

## LE GROUPE NETHYS

NETHYS est un groupe industriel wallon de premier plan et un opérateur historique dans les réseaux de gaz et d'électricité. Dépendant de la société intercommunale à responsabilité limitée ENODIA CIRL, le groupe a la particularité d'être 100% public. Les actionnaires principaux du groupe, constitué en 1923 et basé à Liège, sont la Province de Liège et 74 communes de la province de Liège.

NETHYS occupe aujourd'hui des positions fortes dans 3 secteurs clés :

- L'énergie : la distribution d'énergie et la production d'énergie renouvelable ;
- Les médias et télécommunications ;
- La prise de participation dans des secteurs à haute valeur ajoutée.

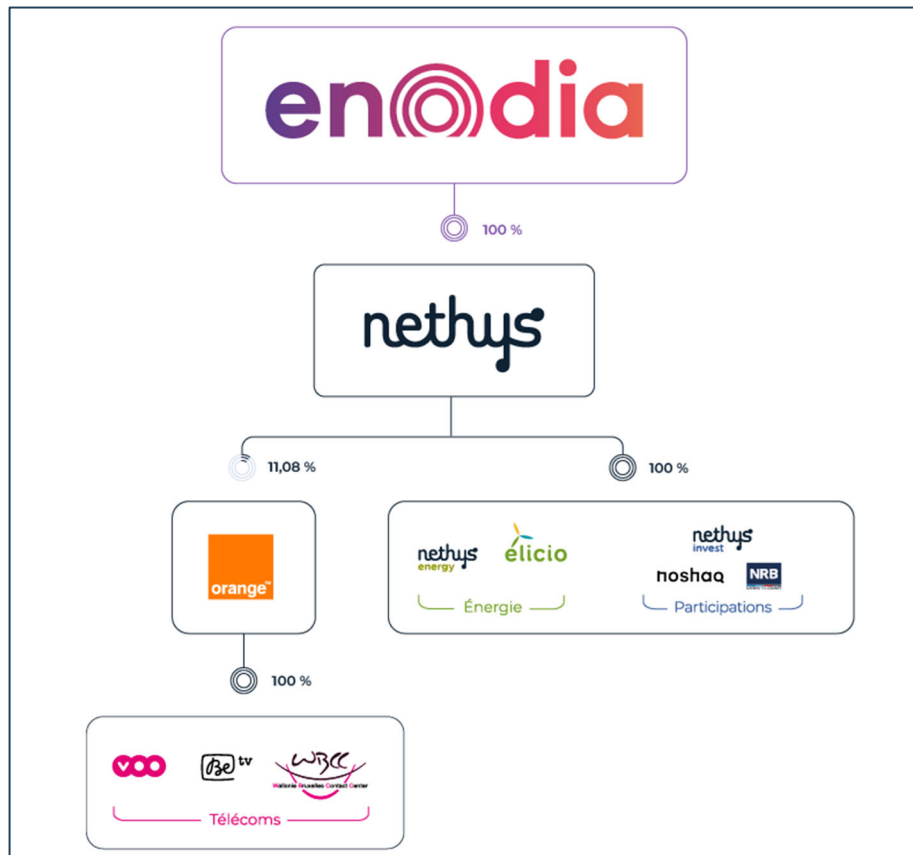


Figure 4 : Structure du groupe NETHYS

C'est au sein de NETHYS, l'entité industrielle et opérationnelle majeure du groupe, qu'est centralisé l'ensemble des activités issues de ces trois secteurs-clés :

- RESA, opérateur historique de la distribution de gaz et d'électricité ;
- NETHYS Energy, prestataire de services auprès des collectivités dans le domaine des économies d'énergie et du développement durable ;
- ELICIO, producteur d'énergie renouvelable ;
- VOO et B2e tv, opérateurs de téléphonie, Internet et télévision pour les particuliers ;
- WIN, opérateur télécom à destination des professionnels ;
- NETHYS Invest, portefeuille de participations dans les secteurs porteurs.

**La société ELICIO est devenue un acteur majeur du développement de la filière éolienne française.**

## CAPACITES TECHNIQUES

Lorsque le dossier de l'autorisation environnementale concerne une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, le dossier doit être complété par « une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'art. L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation » (alinéa 3°, art. D.181- 15-2 du code de l'environnement).

Aux termes de cette disposition, dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale concernant une installation classée soumise à autorisation, les documents établissant les capacités techniques et financières peuvent être adressés au préfet au plus tard à la mise en service de l'installation.

### LA PROSPECTION ET LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS EOLIENS

ELICIO France possède un portefeuille de projet en développement d'environ 545 MW en France. ELICIO assure la gestion de ses projets depuis la recherche de terrains favorables, appelée prospection, jusqu' à la mise en service et l'exploitation des parcs éoliens.

La prospection constitue la genèse du projet. Elle débute par un travail de cartographie réalisé en interne par un expert géomaticien. Il s'agit d'identifier, au sein d'un département, les sites favorables à la production d'électricité par aérogénérateur en étudiant l'ensemble des contraintes existantes au sein du territoire. Ces contraintes peuvent être techniques (aéronautiques, réseaux électriques et routiers, distance aux habitations...), écologiques, patrimoniales et paysagères. Une fois la zone d'étude identifiée, les communes concernées sont contactées. Parallèlement, un prospecteur foncier d'Elicio obtient les accords des propriétaires et des exploitants agricoles détenant les parcelles identifiées au sein de la zone d'étude. L'objectif est d'obtenir la maîtrise foncière de la zone d'étude afin de mener à bien le projet jusqu'à sa construction.

Une fois cette phase terminée, le développement du projet peut débuter. Cette étape est confiée à un chef de projet, qui souvent, réside dans la région concernée par le projet éolien. Il est accompagné par des experts en interne (environnement, raccordement, gisement éolien). Il s'agit, pendant cette phase de réaliser l'ensemble des études (gisement éolien, paysagère, acoustique, écologique, techniques, raccordement...) permettant d'identifier les enjeux présents sur la zone et de concevoir le projet. Il en découlera l'élaboration de la demande d'autorisation environnementale constituée, entre autres, de deux pièces essentielles que sont l'étude d'impact et l'étude de danger. Un minimum de deux années est nécessaire pour aboutir à la demande d'autorisation environnementales. Pour réaliser les études, ELICIO s'appuie sur des bureaux d'études partenaires locaux spécialisés dans le développement de projets éoliens.

En parallèle de ces études, le chef de projet assure les relations avec les services de l'Etat, la population et les élus locaux. Il s'attache à leur communiquer les avancées du projet.

Des collaborateurs sont disponibles à temps plein pour la mission de développement de projets éoliens à travers 4 grandes régions :

- Le Nord de la France (Hauts-de-France et Grand-Est) ;
- L'Ouest de la France (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie) ;
- Le Centre (Centre-Val de Loire et Bourgogne Franche-Comté) ;
- Le Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine).

## LA CONSTRUCTION

Elicio en tant que maître d'ouvrage assure la planification de la phase de construction, la négociation et la structuration des contrats de construction et le suivi du chantier. La société peut s'appuyer sur un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui travaille en collaboration avec l'équipe ingénierie d'Elicio pour organiser et optimiser les différentes étapes du chantier.

Les différentes étapes d'un chantier de construction sont :

- **La phase d'ingénierie** : commander et superviser les études géophysique et géotechnique sur le terrain, commander la conception des fondations basée sur le choix final de type de turbine ;
- **La phase de conclusion contractuelle** qui consiste à préparer et envoyer les appels d'offres pour les quatre grands lots du projet éolien à savoir le lot turbine, le lot génie électrique (câbles inter-éolien, poste de livraison), le lot génie civil (fondations) et le lot réseau (Enedis/Orange). Suite à l'appel d'offres, une phase de négociation contractuelle avec les lauréats des appels d'offres des différents lots débute jusqu'à la sélection du prestataire qui réalisera les différentes prestations. A noter que les dossiers de consultation sont rédigés en interne (Elicio) conformément aux exigences réglementaires ainsi qu'aux conditions fixées dans la demande d'autorisation environnementale ;
- **La phase de construction du projet sur site** : le chef de projet construction d'Elicio suit le projet dans toutes ses étapes de construction, éventuellement épaulé par un assistant à maîtrise d'ouvrage local. Les interfaces de tâches entre tous les cocontractants et leurs sous-traitants est géré par Elicio sur site. Le chef de projet développement reste lié avec le projet et informe les élus, les riverains et les propriétaires des terrains de l'état d'avancement du chantier ;
- **La phase opérationnelle** : Elicio négocie un contrat de maintenance long terme avec une garantie de disponibilité pour au moins 20 ans avec le fournisseur des turbines.

## MAINTENANCE

L'ensemble de la maintenance des parcs éoliens est sous-traité via un contrat de maintenance de long terme (15 ans minimum) avec le constructeur de l'éolienne afin de s'assurer que les pannes et dysfonctionnements soient prises en charge dans les meilleurs délais mais ainsi que la maintenance préventive des éoliennes soit assurée conformément au cahier des charges du fabricant.

Néanmoins, Elicio assure l'exploitation, le suivi et la gestion de son portefeuille de parcs éoliens grâce à trois Responsables Exploitation en France. Ces derniers mettent en place et gèrent les contrats de collaboration de moyen ou long terme avec des experts tiers comme celui en charges des opérations de maintenance du parc éolien, les assureurs, les agrégateurs ou encore les relations avec les exploitants agricoles et les élus.

Ainsi, Elicio SA et Elicio France SAS assurent, au quotidien, les missions suivantes sur les parcs en exploitation :

- Gestion de la maintenance :
  - Planification et encadrement des opérations de maintenance ;
  - Gestion de la maintenance préventive et curative ;
  - Contrôle, surveillance et inspection une fois les travaux de maintenance terminés.
- Gestion technique :
  - Suivi détaillé et réactivité immédiate ;
  - Surveillance de toutes les centrales à distance depuis une salle de contrôle dédiée ;
  - Service client disponible 24h/24 et 7j/7.

- Gestion opérationnelle :
  - Respect des normes et de la réglementation ;
  - Rédaction des plans de prévention ;
  - Organisation de tous les contrôles réglementaires ;
  - Gestion du suivi des inspections ICPE ;
  - Gestion des relations avec les administrations, les exploitants agricoles et autres gestionnaires de réseaux ;
  - Organisation des suivis réglementaires (environnementaux, acoustiques) ;
- Gestion juridique :
  - Traitement des recours en garantie ;
  - Traitement des déclarations de sinistres éventuels ;
  - Traitement des réclamations de dommages financiers et/ou de pertes de production auprès de tiers.
- Gestion financière :
  - Comptabilité journalière du projet ; les paiements ; le controlling ;
  - Rédaction des comptes annuels ;
  - Gestion des remboursements de la dette ;
  - Reporting aux prêteurs ;
  - Négociation et mise en place des polices d'assurance.

Ces procédures établies en interne permettent d'avoir une maîtrise sur l'exploitation de nos parcs en temps réel. Le weekend un système d'astreinte a été mis en place avec l'ensemble de ces 3 collaborateurs afin de pouvoir assurer un suivi continu des parcs en exploitation.

## GARANTIES FINANCIERES

L'arrêté du 26 août 2011 et ses modifications ultérieures, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, précise les conditions de garanties financières dans son article 30 :

« Le montant des garanties financières mentionnées à l'article R. 515-101 du code de l'environnement est déterminé selon les dispositions de l'annexe I du présent arrêté. Ce montant est réactualisé par un nouveau calcul lors de leur première constitution avant la mise en service industrielle. »

Selon l'article R515-101 du code de l'environnement :

- « La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre du 2° de l'article L. 181-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation.
- Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe, en fonction de l'importance des installations, les modalités de détermination et de réactualisation du montant des garanties financières qui tiennent notamment compte du coût des travaux de démantèlement.
- Lorsque la société exploitante est une filiale au sens de l'article L233-3 du code de commerce et en cas de défaillance de cette dernière, la responsabilité de la société mère peut être recherchée dans les conditions prévues à l'article L. 512-17. ».

L'exploitant d'une installation éolienne ou, en cas de défaillance, la société mère est donc responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Avant la mise en service et le début de la production, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires.

Le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 précise dans son article 6 :

*« Les garanties financières exigées au titre de l'article L. 515-46 sont constituées dans les conditions prévues aux I, III et V de l'article R. 516-2 et soumises aux dispositions des articles R. 516-5 à R. 516-6. Le préfet les appelle et les met en œuvre :*

- *soit en cas de non-exécution par l'exploitant des opérations mentionnées à l'article R. 515-106, après intervention des mesures prévues au I de l'article L. 171-8 ;*
- *soit en cas d'ouverture ou de prononcé d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'exploitant ;*
- *soit en cas de disparition de l'exploitant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou du décès de l'exploitant physique.*

Lorsque les garanties financières sont constituées dans les formes prévues au e du I de l'article R. 516-2, et que l'appel mentionné au I est demeuré infructueux, le préfet appelle les garanties financières auprès de l'établissement de crédit, la société de financement, l'entreprise d'assurance, la société de

caution mutuelle ou le fonds de garantie ou la Caisse des dépôts et consignations, garant de la personne morale ou physique mentionnée au e susmentionné :

- soit en cas d'ouverture ou de prononcé d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du garant personne physique ou morale mentionné au e susmentionné ;
- soit en cas de disparition du garant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou du décès du garant personne physique mentionné au e susmentionné ;
- soit en cas de notification de la recevabilité de la saisine de la commission de surendettement par le garant personne physique ;
- soit en cas de défaillance du garant personne physique, ou du garant personne morale résultant d'une sommation de payer suivie de refus ou demeurée sans effet pendant un délai d'un mois à compter de la signification de la sommation faite à celui-ci par le préfet.

[...]

*Lorsque l'installation change d'exploitant, le nouvel exploitant joint à la déclaration prévue à l'article R. 512-68 le document mentionné à l'article R. 515-102 attestant des garanties que le nouvel exploitant a constituées. »*

L'arrêté du 26 août 2011 dans sa version au 8 mars 2024 prévoit :

*« Le montant des garanties financières mentionnées à l'article R. 515-101 du code de l'environnement est déterminé selon les dispositions de l'annexe I du présent arrêté [voir ci-dessous].*

*L'exploitant actualise tous les cinq ans le montant de la garantie financière, par application de la formule mentionnée en annexe II au présent arrêté [voir ci-dessous].*

*L'arrêté préfectoral fixe le montant de la garantie financière. »*

Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque aérogénérateur composant cette installation :  $M = \sum (Cu)$

où :

- M est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;
- Cu est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement.

Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :

a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2,0 MW :  
Cu = 75 000

b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2,0 MW :  
Cu = 75 000 + 25 000 \* (P-2)

où :

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Dans le cadre du projet éolien des Ormeaux, sur la base de 3 éoliennes de 5 MW de puissance unitaire maximale, le montant initial de la garantie financière est de 450 000 € soit :

$$M_n = 3 \times (75\,000 + (25\,000 \times (5-2))) = 450\,000 \text{ €}$$

La formulation d'actualisation des coûts est la suivante :

$$M_n = M \times \left( \frac{\text{Index}_n}{\text{Index}_0} \times \frac{1 + \text{TVA}}{1 + \text{TVA}_0} \right)$$

où :

- $M_n$  est le montant exigible à l'année  $n$  ;
- $M$  est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- $\text{Index}_n$  est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- $\text{Index}_0$  est l'indice TP01 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20 ;
- $\text{TVA}$  est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie, soit 20% ;
- $\text{TVA}_0$  est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 19,60 %.

Le montant de cette garantie sera actualisé au jour de la décision d'autorisation du préfet ; la garantie sera renouvelée tous les 5 ans selon les taux en vigueur.

Cette garantie, constituée avant la mise en service du parc, peut résulter d'un engagement écrit d'un organisme bancaire ou d'assurance, et/ou d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations, et/ou d'un fonds de garantie privé.

Dans le cadre du projet de parc éolien des Ormeaux, la société ELICIO s'engage à constituer les garanties financières nécessaires conformément à la réglementation en vigueur.

# CAPACITES FINANCIERES PREVUES POUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DES ORMEAUX

Hypothèses du plan financier indicatif		
Capacité maximale par éolienne	MW	5
Capacité totale maximale du parc	MW	15
P50 MWh par an	MWh	34,366
Montant d'investissement estimé (Capex)	m EUR	21.5
Capex/MW	m EUR	1.4
Ratio endettement	%	70%
Dettes financières	m EUR	15.1
Fond Propres	m EUR	6.5
Le Compte de Résultat indicatif (cumulé 20 ans)		MIO EUR
Total des produits d'exploitation		57.77
Total des charges d'exploitation		-23.30
<b>Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)</b>		<b>34.47</b>
Dépréciations et amortissements		-21.53
<b>Résultat Operationnel</b>		<b>12.94</b>
Total des charges financières		-7.64
<b>Résultat Financier avant impôt</b>		<b>5.30</b>
Impôt sur les sociétés		-1.23
<b>Résultat Net</b>		<b>4.07</b>

## Montage financier envisagé

Le groupe Elicio dispose de ressources financières importantes qui permettent de financer la phase de développement en fonds propres. Ensuite, en amont de la phase de construction, Elicio privilégie une solution de financement optimale basée sur une combinaison de fonds propres et de prêts commerciaux. Avec son expérience de financements de projets d'énergies renouvelables et sa stabilité financière, Elicio peut compter sur un réseau de banques commerciales spécialisées dans le financement externe de projets éoliens. Pour ce financement, Elicio dimensionne la dette senior sur la base du ratio de couverture du service de la dette, comme en témoigne un modèle de flux de trésorerie à long terme adapté aux spécificités du projet. En fonction du coût final de la technologie et tenant compte de la vision long-terme d'Elicio, un ratio d'endettement conservateur compris entre 70% et 80% peut être envisagé. La durée de la dette senior est généralement liée à la durée maximale du contrat de complément de rémunération. Les fonds propres peuvent être apportés au début de la construction ou investis progressivement au prorata de la dette senior, tel que convenu au bouclage financier.

## CONCLUSION SUR LES GARANTIES ET LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Au vu des éléments précédemment développés, la Société ELICIO justifie ses capacités à financer, construire et exploiter le parc éolien des Ormeaux jusqu'à son démantèlement et à la remise en état des terrains.

La Société ELICIO respectera la réglementation relative aux ICPE et mettra en œuvre ses engagements pour une exploitation pérenne et intégrée à l'environnement et au territoire.

Concernant la constitution de garanties financières pour le démantèlement du parc éolien, la société constituera une garantie financière avant la mise en service du parc éolien conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et à l'arrêté du 20 juin 2020 et l'arrêté du 10 décembre 2021 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le montant des garanties financières sera déterminé et réactualisé conformément à la réglementation en vigueur. (cf. lettre d'engagement en annexe)

# ANNEXES

## ANNEXE 1 – KBIS ELICIO

<b>Greffes du Tribunal des Activités Économiques de Paris</b> 1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04		Code de vérification : 75BorZSk5I <a href="https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle">https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle</a>	
N° de gestion 2015B11102			
<i>Extrait Kbis</i>			
<b>EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS</b> à jour au 27 août 2025			
<b>IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE</b>			
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	501 530 200 R.C.S. Paris		
<i>Date d'immatriculation</i>	28/05/2015		
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Bordeaux en date du 02/03/2015		
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	05/01/2011		
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>ELICIO FRANCE</b>		
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée		
<i>Capital social</i>	10 180 000,00 EUROS		
<i>Adresse du siège</i>	174 quai de Jemmapes 75010 Paris		
<i>Activités principales</i>	Développement, construction, supervision et exploitation de parcs éoliens.		
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/11/2100		
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre		
<b>GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES</b>			
<b>Président</b>			
<i>Dénomination</i>	<b>ELICIO</b>		
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme		
<i>Adresse</i>	9 Avenue John Cordierlaan 8400 Ostende (Belgique)		
<b>Commissaire aux comptes</b>			
<i>Dénomination</i>	<b>ERNST &amp; YOUNG AUDIT</b>		
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée		
<i>Adresse</i>	1-2 place des Saisons -Paris la Défense 1 92400 Courbevoie		
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	344 300 315 Nanterre		
<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL</b>			
<i>Adresse de l'établissement</i>	174 quai de Jemmapes 75010 Paris		
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Développement, construction, supervision et exploitation de parcs éoliens.		
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/05/2010		
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création		
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe		
<b>IMMATRICULATIONS HORS RESSORT</b>			
<i>R.C.S. Saint-Brieuc</i>			
<i>R.C.S. Bordeaux</i>			
<i>R.C.S. Nantes</i>			
<i>R.C.S. Reims</i>			
R.C.S.Paris - 28/08/2025 - 14:30:38			
page 1/2			

Greffes du Tribunal des Activités Économiques de Paris  
1 QUAI DE LA CORSE  
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2015B11102

R.C.S. Amiens

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



## ANNEXE 2 – ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE EN VUE DU DEMANTELEMENT

DocuSign Envelope ID: E39F2EC5-EA95-410E-A84A-71081E2453DB



Préfecture du Loiret  
181 rue de Bourgogne  
45000 ORLEANS

Paris, le 22 octobre 2025

**Objet : Garanties financières – Projet éolien des Ormeaux**

Madame la Préfète,

La société Elicio France SAS est une filiale à 100% de la société Nethys SA. Ainsi, les capacités financières de la société Elicio France SAS sont également celles de la société Nethys SA, dont l'objectif est de détenir en propre l'ensemble des installations mises en service par ses équipes. Les chiffres du groupe sont consolidés au niveau de la maison-mère Enodia SCRL, détenue en majorité par la Province de Liège, Belgique.

Concernant la constitution de garanties financières pour le démantèlement du parc éolien des Ormeaux, la société Elicio France SAS constituera une garantie financière avant la mise en service du parc éolien conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent modifié par l'arrêté du 13 juillet 2023.

Dans le cadre du parc éolien des Ormeaux, conformément à la réglementation en vigueur, le montant des garanties financières sera déterminé par application de la formule suivante :

$$M = (N \times C_u) ;$$

N étant le nombre d'aérogénérateurs

$C_u$  le montant unitaire forfaitaire fixé par  $C_u = 75000 + 25\,000 \times (P-2)$  et où P désigne la puissance unitaire de l'aérogénérateur.

Le projet éolien des Ormeaux est composé de 3 éoliennes de puissance unitaire maximale de 5 MW. Le montant des garanties financières (non indexé) associé à la construction et à l'exploitation de ce projet est donc de :

$$M = 3 \times [75\,000 + 25\,000 \times (5-2)] = 450\,000 \text{ €}$$

| ELICIO FRANCE SAS

Capital social: 16.180.000€

Siège social : 174, Quai de Jemmapes | 75010 Paris

T +33 (0)1 85 56 06 90 | +33 (0)1 85 56 06 95 | www.elicio-france.fr | info@elicio.be

R.C.S. PARIS 501 530 299 | TVA FR47 501 530 299 | APE-NAF : 8299Z

BNP Paribas Fortis : FR76 3000 4023 2300 0110 7353 778 | BIC : BNPAFRPP

DocuSign Envelope ID: E39F2EC5-EA95-410E-A84A-71081E2453DB



Le montant sera réactualisé par l'exploitant tous les 5 ans.  
Les modalités d'actualisation seront fixées par l'arrêté d'autorisation du parc éolien par application de la formule suivante :

$$M_n = M \times \left( \frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1+TVA}{1+TVA_0} \right)$$

$M_n$  est le montant exigible à l'année  $n$ ,

$M$  est le montant obtenu par application de la formule mentionnée précédemment,

$Index_n$  est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie,  $Index_0$  est l'indice TP01 en vigueur au 1er janvier 2011. Un coefficient de raccordement publié par l'INSEE de 6,5345 est d'application au  $Index_0$  suivant le changement de base (ici Base 2010) d'un indice (ici TP01).

TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie,

$TVA_0$  est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 2011, soit 19,60 %.

La garantie sera constituée avant la mise en service du parc comme le précise l'article R.553-1 du code de l'environnement, crée par décret n°2011-985 du 23 août 2011. Elle résultera d'un engagement écrit d'un organisme bancaire ou d'assurance, ou d'une consignation volontaire déposée sur un compte ouvert dans les livres de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Conformément à l'article R516-2 III du code de l'environnement, l'exploitant transmettra au préfet un document attestant la constitution de la garantie financière. Ce document sera établi conformément au modèle transmis par le Syndicat des Energies Renouvelables (SER FEE).

Je vous prie, Madame la Préfète, de croire à l'assurance de ma respectueuse considération.

DocuSigned by:  
*Peter Goderis*  
REC-989312452454

Elicio SA,  
Représentée par Peter GODERIS,  
Président Elicio France SAS

Signed by:  
*Emmanuel Van Vyve*  
663A0CFD0017449

Pour prise de connaissance par Elicio SA,  
représentée par Emmanuel Van Vyve,  
délégué à la gestion journalière d'Elicio SA

**ELICIO FRANCE SAS**

Capital social: 16.180.000€

Siège social : 174, Quai de Jemmapes | 75010 Paris

T +33 (0)1 85 56 06 90 | +33 (0)1 85 56 06 95 | www.elicio-france.fr | info@elicio.be

R.C.S. PARIS 501 530 299 | TVA FR47 501 530 299 | APE-NAF : 8299Z

BNP Paribas Fortis : FR76 3000 4023 2300 0110 7353 778 | BIC : BNPAFRPP

## ANNEXE 3 – PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL

Projet éolien des Ormeaux																					
Le Compte de Résultat indicatif (KEUR)																					
Année #	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Total des produits d'exploitation	-	2,727	2,744	2,760	2,777	2,793	2,810	2,827	2,844	2,861	2,878	2,895	2,913	2,930	2,948	2,966	2,983	3,001	3,019	3,037	3,056
Total des charges d'exploitation	-	-1,219	-1,236	-1,254	-1,272	-1,290	-952	-972	-991	-1,011	-1,031	-1,085	-1,107	-1,129	-1,152	-1,175	-1,235	-1,260	-1,285	-1,311	-1,337
<b>EBITDA</b>	<b>-</b>	<b>1,508</b>	<b>1,507</b>	<b>1,506</b>	<b>1,505</b>	<b>1,503</b>	<b>1,858</b>	<b>1,855</b>	<b>1,853</b>	<b>1,850</b>	<b>1,847</b>	<b>1,810</b>	<b>1,806</b>	<b>1,801</b>	<b>1,796</b>	<b>1,791</b>	<b>1,748</b>	<b>1,742</b>	<b>1,734</b>	<b>1,727</b>	<b>1,719</b>
Dépréciations et amortissements	-	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076	-1,076
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>-</b>	<b>432</b>	<b>431</b>	<b>430</b>	<b>429</b>	<b>427</b>	<b>781</b>	<b>779</b>	<b>777</b>	<b>774</b>	<b>771</b>	<b>734</b>	<b>730</b>	<b>725</b>	<b>720</b>	<b>715</b>	<b>672</b>	<b>665</b>	<b>658</b>	<b>650</b>	<b>642</b>
Total des charges financières	-	-566	-693	-664	-636	-607	-572	-525	-476	-438	-406	-372	-338	-303	-267	-230	-191	-152	-111	-70	-26
<b>Résultat Financier avant impôt</b>	<b>-</b>	<b>-134</b>	<b>-262</b>	<b>-234</b>	<b>-208</b>	<b>-180</b>	<b>209</b>	<b>254</b>	<b>301</b>	<b>336</b>	<b>365</b>	<b>362</b>	<b>391</b>	<b>422</b>	<b>453</b>	<b>485</b>	<b>481</b>	<b>513</b>	<b>547</b>	<b>581</b>	<b>616</b>
Impôt sur les sociétés	-	-34	-	-	-	-	-	-	-	-	-32	-90	-92	-100	-107	-115	-120	-122	-130	-139	-147
<b>Résultat Net</b>	<b>-</b>	<b>-168</b>	<b>-262</b>	<b>-234</b>	<b>-208</b>	<b>-180</b>	<b>209</b>	<b>254</b>	<b>301</b>	<b>336</b>	<b>333</b>	<b>271</b>	<b>299</b>	<b>322</b>	<b>346</b>	<b>370</b>	<b>361</b>	<b>391</b>	<b>416</b>	<b>442</b>	<b>469</b>
Le Bilan indicatif (KEUR)																					
Année #	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Actifs immobilisés	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526	21,526
Amortissement linéaire	-	-1,076	-2,153	-3,229	-4,305	-5,381	-6,458	-7,534	-8,610	-9,687	-10,763	-11,839	-12,916	-13,992	-15,068	-16,144	-17,221	-18,297	-19,373	-20,450	-21,526
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>21,526</b>	<b>20,450</b>	<b>19,373</b>	<b>18,297</b>	<b>17,221</b>	<b>16,144</b>	<b>15,068</b>	<b>13,992</b>	<b>12,916</b>	<b>11,839</b>	<b>10,763</b>	<b>9,687</b>	<b>8,610</b>	<b>7,534</b>	<b>6,458</b>	<b>5,381</b>	<b>4,305</b>	<b>3,229</b>	<b>2,153</b>	<b>1,076</b>	<b>-0</b>
Fonds de roulement d'exploitation	-	76	75	75	75	74	103	103	103	102	102	99	98	98	97	96	93	93	92	91	90
Impôts impayés	-	-34	-	-	-	-	-	-	-	-	-32	-90	-92	-100	-107	-115	-120	-122	-130	-139	-147
<b>Fonds de roulement net</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>69</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>-2</b>	<b>-10</b>	<b>-19</b>	<b>-27</b>	<b>-29</b>	<b>-38</b>	<b>-48</b>	<b>-57</b>
Disponibilités	-0	-329	-176	-336	-339	-340	-355	-356	-356	-357	-358	-354	-355	-355	-356	-356	-352	-352	-352	-352	-353
Dettes senior	15,068	14,723	14,365	14,001	13,623	13,233	12,553	11,822	11,064	10,278	9,464	8,642	7,793	6,913	6,003	5,060	4,109	3,127	2,111	1,061	-
Prêt d'actionnaires	3,229	3,340	2,765	2,406	2,014	1,593	1,143	577	1	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>18,297</b>	<b>17,735</b>	<b>16,954</b>	<b>16,071</b>	<b>15,298</b>	<b>14,486</b>	<b>13,341</b>	<b>12,043</b>	<b>10,709</b>	<b>9,921</b>	<b>9,106</b>	<b>8,288</b>	<b>7,438</b>	<b>6,558</b>	<b>5,647</b>	<b>4,704</b>	<b>3,757</b>	<b>2,775</b>	<b>1,759</b>	<b>708</b>	<b>-0</b>
<b>Total actifs nets</b>	<b>3,229</b>	<b>2,756</b>	<b>2,494</b>	<b>2,301</b>	<b>1,997</b>	<b>1,733</b>	<b>1,831</b>	<b>2,051</b>	<b>2,309</b>	<b>2,020</b>	<b>1,726</b>	<b>1,407</b>	<b>1,178</b>	<b>974</b>	<b>801</b>	<b>659</b>	<b>521</b>	<b>424</b>	<b>355</b>	<b>320</b>	<b>-57</b>
Capital social	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229	3,229
Report à nouveau	-	-472	-735	-928	-1,232	-1,496	-1,398	-1,177	-919	-1,209	-1,503	-1,822	-2,050	-2,255	-2,428	-2,570	-2,708	-2,804	-2,874	-2,909	-3,286
<b>Total capital</b>	<b>3,229</b>	<b>2,756</b>	<b>2,494</b>	<b>2,301</b>	<b>1,997</b>	<b>1,733</b>	<b>1,831</b>	<b>2,051</b>	<b>2,309</b>	<b>2,020</b>	<b>1,726</b>	<b>1,407</b>	<b>1,178</b>	<b>974</b>	<b>801</b>	<b>659</b>	<b>521</b>	<b>424</b>	<b>355</b>	<b>320</b>	<b>-57</b>